

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20241128-202411104-DE
Date de mise en ligne : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 06/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 21 novembre 2024, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : MM. Janik RIVIERE, Maire ; Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, adjoints ; Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Audrey CHICHET, Emilie BREGAINT, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON, Sandrine BACHELIER, Tanguy CHATELLIER ; conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Stéphane BOURON
- Franck GASTINEAU
- Cosmin PLESAN
- Teddy PRIEUR

Absentes représentées :

- Hélène CADIOU qui a donné pouvoir à Sandrine BACHELIER
- Céleste MORISSEAU qui a donné pouvoir à Julie BAUDRY

Secrétaire de séance : Marie-Françoise RIVIERE

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR-202411104

Sur proposition de monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 27 septembre 2024, il est proposé à l'Assemblée de statuer sur l'admission en non-valeur de titres de recettes concernant le restaurant scolaire pour un montant de 15.26 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- D'admettre en non-valeur deux dettes de 2022 et 2023 pour un montant total de 15.26 €.

Dit,

- Que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Autorise,

- Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Marie-Françoise RIVIERE,
Secrétaire de séance.

Janik RIVIERE,
Maire

Accusé de réception en préfecture
de 2145095-2024-08-0000000
Date de télétransmission : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 06/12/2024



NR